



D25_2023
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 16 juin 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANGER COESNON Aurélie

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération 58_2020 du 10 septembre 2020 créant le poste d'adjoint d'animation à temps non complet,

Vu la délibération du35_2021 du 22 juillet 2021, modifiant le temps de travail de l'adjoint d'animation à temps non complet

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 mai 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

Décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 22 juin 2023, de l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 27.48 heures hebdomadaires au service animation.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,
Madame GRANGER COESNON Aurélie